

Questions – Réponses concernant le préavis 11/2023 pour le budget 2024

Page 4

Question CGF :

Poste 110.301.00 : Le collaborateur technique a -t-il déjà été engagé ?

Nous sommes toujours dans le processus de recherche, et à ce jour collaborateur n'est pas encore engagé.

Page 5

Question CGF :

Poste 180.352.00 : Comment fonctionne le nouveau système des cartes journalières CFF ? Y-a-t-il un lien avec les cartes journalières Mobilis ? (plus aucune charge mais 1000 CHF de revenus...).

Dans le nouveau système proposé, les communes et les villes sont indemnisées pour leur travail par une commission de 5% sur la vente pour toute carte journalière dégriffée. Nous avons, dans ce cas, budgété une estimation.

Page 11

Questions CGF :

Poste 420.318.00 : Que sont ces honoraires et prestations de service ? Est-ce que le futur collaborateur technique reprendra une partie de ces activités ?

Nous avons recours à différents mandataires, dont les honoraires de l'avocat conseil, de l'architecte conseil, l'inspection des chantiers. Nous comptabilisons également dans ce compte notre participation à Région Morges et à l'Arcam.

A terme, le collaborateur technique pourra remplacer le travail de notre architecte conseil.

Poste 431.318.01 A quoi correspond cette étude de production ? Y a-t-il d'autres bâtiments à équiper ?

Nous étudions la possibilité de produire de l'électricité par des panneaux photovoltaïques sur un terrain d'utilité publique. Ce montant reflète l'étude des possibilités.

Quel est la différence entre les postes 431.314.00 et 431.315.00 ? L'entretien se fait-il une année sur deux ?

Le compte 431.315.00 prend en charge le contrat d'entretien pour l'éclairage public, alors que le compte 431.314.00 comptabilise les éventuelles réparations, dégâts, etc

Page 14

Question CGF :

Poste 460.314.00 : à quoi correspond cette dépense liée à l'entretien des canalisations ?

Nous devons entretenir régulièrement notre réseau de canalisations communales. Nous faisons des contrôles par caméra pour jauger le besoin d'entretien ou de remplacement, et le cas échéant nous procédons aux réparations ou remplacement.

Poste 460.381.00 : est-ce lié au délai du plan de quartier des Ochettes ?

Nous budgétions la taxe d'introduction à l'égout du dépôt MBC à Denges, environ CHF 300'000.

Page 16

Poste 600.311.00 : Radars pédagogiques -> est-ce qu'avant ces radars étaient loués ou est-ce un renouvellement de matériel ?

Il s'agit de compléter le matériel existant, la volonté municipale est d'équiper tous les axes jugés importants de notre village.

Poste 600.439.00 : Que sont les « Autres recettes » ?

La commune est indemnisée pour le travail de remise des commandements de payer, le cas échéant à nos habitants concernés, par l'Office des poursuites.

Denges, le 20 novembre 2023

Francis Monnin, Syndic